

## Chapitre 13

### Questions diverses

- A) Histoire de la fédération
- B) Banque de conventions collectives
- C) Comité des jeunes CSN
- D) Jeunes - Regroupement autonome
- E) Alliance syndicats du tiers-monde
- F) Alliances avec d'autres centrales syndicales
- G) Propositions non adoptées par le congrès de 1981 et référées au bureau fédéral
- H) Relations internationales
- I) lesbiennes et gais
- J) Objet de solidarité
- K) Campagne ZLÉA
- L) Association de retraités
- M) Marche des femmes An 2000
- N) Amnistie internationale
- O) Protection des renseignements personnels
- P) Commerce équitable
- Q) Loi anti-briseurs de grève

## CHAPITRE 13

### Questions diverses

<b>Histoire de la fédération.....</b>	<b>426</b>
<b>Banque de conventions collectives.....</b>	<b>427</b>
<b>Comité des jeunes CSN.....</b>	<b>428</b>
<b>Jeunes - Regroupement autonome.....</b>	<b>429</b>
<b>Alliance des syndicats du Tiers-Monde .....</b>	<b>430</b>
<b>Alliances avec autres centrales syndicales.....</b>	<b>431</b>
<b>Propositions non adoptées par le congrès de 1981 et référées au bureau fédéral</b>	<b>433</b>
<b>Relations internationales .....</b>	<b>437</b>
<b>Lesbiennes et gais .....</b>	<b>445</b>
<b>Objets de solidarité.....</b>	<b>447</b>
<b>Campagne ZLÉA.....</b>	<b>448</b>
<b>Association de retraités.....</b>	<b>449</b>
<b>Marche des femmes An 2000.....</b>	<b>450</b>
<b>Amnistie internationale .....</b>	<b>452</b>
<b>Protection des renseignements personnels.....</b>	<b>453</b>
<b>Commerce équitable.....</b>	<b>454</b>
<b>Loi anti-briseurs de grève .....</b>	<b>455</b>

Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Histoire de la fédération</b>
Date	Congrès de 1979 - adopté au bureau fédéral des 1 <sup>er</sup> et 2 mai 1979
Page	13 - A - 01

QUE la fédération, sous l'autorité de l'exécutif, amorce un travail qui aurait pour but de faire l'historique complet de la fédération, que des rapports d'étapes sur ce travail soient soumis régulièrement au Bureau fédéral et que le document final soit présenté lors du Congrès de la fédération en 1981.

**ADOPTÉ**

Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Banque de conventions collectives</b>
Date	Congrès de 1983 - adopté par le bureau fédéral 18-19 septembre 1983
Page	13 - B - 01

CONSIDÉRANT que les secteurs, les comités spécialisés et les comités de travail du CCNSP ont eu besoin, par le passé, d'analyses détaillées de conventions collectives;

CONSIDÉRANT qu'il est dans les responsabilités de la CSN de donner aux fédérations les moyens techniques afin de faciliter le travail de négociation;

Il est proposé par Marcel Gauthier  
appuyé par Nicole Cousineau

QUE le Service de la recherche de la CSN prépare une banque de données informatisées qui contiendrait l'ensemble des conventions collectives des syndicats de la CSN, et que cette banque soit compilée par thèmes, chapitres, secteurs, etc...;

et QU'un index des conventions collectives répertoriées soit envoyé dans les syndicats qui en font la demande;

QUE les conventions des autres centrales soient incluses dans le document, dans la mesure du possible.

**ADOPTÉ**

Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Comité des jeunes CSN</b>
Date	Congrès de 1985
Page	13 - C - 01

Sylvie Vachon, coordonnatrice du Comité-Jeunes CSN, présente aux délégué-e-s le projet du Colloque organisé par les jeunes de la CSN et qui se tiendra à l'automne 1985.

CONSIDÉRANT que les jeunes vivent particulièrement les méfaits de la crise;

CONSIDÉRANT que le Congrès spécial de la CSN du mois de mars 1985 a adopté des revendications face aux problèmes des jeunes;

Il est proposé par Francine Chaput  
appuyé par Yves Dumont

QUE le 14<sup>e</sup> Congrès de la FESP appuie la démarche du Comité des Jeunes de la CSN dans la mise sur pied de revendications pour les jeunes à l'intérieur de la CSN.

QUE cet appui puisse permettre au Comité des Jeunes de la CSN de rejoindre les jeunes de la fédération pour la tenue des activités régionales et du Colloque national.

**ADOPTÉ**

Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Jeunes - Regroupement autonome</b>
Date	Congrès de 1985
Page	13 - D - 01

Il est proposé par Roland Viau  
appuyé par Roland Charpentier

QUE le 14<sup>e</sup> Congrès de la FESP accorde son appui à la lutte du Regroupement Autonome des Jeunes pour obtenir gain de cause sur les sujets suivants:

- parité de l'aide sociale pour les moins de trente ans;
- élimination des programmes gouvernementaux de main-d'oeuvre à bon marché du type "Option-Déclit";
- politique de création de véritables emplois pour toutes et tous.

**ADOPTÉ**

Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Alliance des syndicats du Tiers-Monde</b>
Date	Conseil fédéral 6 décembre 1985
Page	13 - E - 01

La secrétaire, Nicole Cousineau, présente le document "Alliance: Syndicats - Tiers-Monde".

Il est proposé par Francine Chaput  
appuyé par Lucille Poirier

QUE le Conseil fédéral recommande aux syndicats de faire le débat à partir du document "Alliance: Syndicats - Tiers-Monde".

**ADOPTÉ**

Amendement

Il est proposé par François Juneau  
appuyé par Jean-Marie Simard

De retirer du document l'échéancier prévu, soit le point 8.

**ADOPTÉ**

Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Alliances avec autres centrales syndicales</b>
Date	Congrès 1987
Page	13 - F - 01

CONSIDÉRANT les attaques subies par le mouvement syndical de la part du patronat et des gouvernements;

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux de ces différentes attaques et la force nécessaire de la riposte;

Il est proposé par Georges Croteau  
appuyé par Serge Lefebvre

QUE la FEESP et la CSN continuent de faire des alliances avec les autres centrales syndicales pour permettre un meilleur rapport de force vis-à-vis le patronat et les gouvernements;

QUE la FEESP et la CSN dénoncent les centrales syndicales qui utilisent des pratiques déloyales de division des travailleuses et travailleurs par leur vision mercantiliste et affairiste de la syndicalisation.

Il est proposé par Dollard Généreux  
appuyé par Daniel Ouellet

De scinder la proposition en deux parties.

**ADOPTÉ**

Première partie :

Il est proposé par Serge Lefebvre  
appuyé par Georges Croteau

QUE la FEESP et la CSN continuent de faire alliances avec les autres centrales syndicales pour permettre un meilleur rapport de force vis-à-vis le patronat et les gouvernements.

**ADOPTÉ**

Amendement

Il est proposé par Fernand Valiquette  
appuyé par Claude Lecompte

D'ajouter le texte suivant: "QUE la CSN et la FEESP limitent les alliances avec d'autres centrales syndicales, à moins que celles-ci ne souscrivent à nos objectifs et à nos orientations progressistes".

**REJETÉ**



Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Alliances avec autres centrales syndicales (suite)</b>
Date	Congrès 1987
Page	13 - F - 01

Sous-Amendement

Il est proposé par Carole Doucet  
appuyé par Jean-Guy Coutu

QU'après ". celles-ci", on lise "n'y souscrivent sur nos propres bases".

**REJETÉ**

Deuxième partie:

Il est proposé par Serge Lefebvre  
appuyé par Georges Croteau

QUE la FEESP et la CSN dénoncent les centrales syndicales qui utilisent des pratiques déloyales de division des travailleuses et travailleurs par leur vision mercantiliste et affairiste de la syndicalisation.

**ADOPTÉ**

Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Propositions non adoptées par le congrès de 1981 et référées au bureau fédéral</b>
Page	13 - G - 01

Note: Le Bureau fédéral ne les a jamais reprises par la suite.

Rapport de l'Exécutif (politique de négociation)

- CONSIDÉRANT la volonté des syndicats affiliés de se rencontrer pour discuter de leurs problèmes de négociation;
- CONSIDÉRANT également la volonté des syndicats de certains secteurs de se regrouper régionalement pour négocier;
- CONSIDÉRANT la nécessité que la Fédération appuie de façon tangible les syndicats dans leur lutte pour de meilleures conditions de travail;

Il est recommandé

- 1) QUE la FESP appuie les regroupements de négociation au niveau régional, particulièrement dans le transport scolaire, transport urbain, les municipalités et éventuellement de l'entretien ménager (sous-contractants);
- 2) QUE la FESP favorise et organise, au niveau provincial, des rencontres de ces différents groupes sur la base des revendications pour la négociation.

Recommandation sur l'information

Il est recommandé :

- a) QUE la Fédération s'assure que l'information sur les conflits en cours circule à l'intérieur des instances de la Fédération: Exécutif, Bureau fédéral, conseil fédéral;
- b) QUE la Fédération informe régulièrement les syndicats affiliés de tous les conflits, plus particulièrement par le biais du journal de la fédération;
- c) QUE la Fédération insiste pour que les travailleurs en conflit participent aux Conseils fédéraux et Conseils confédéraux.

Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Propositions non adoptées par le congrès de 1981 et référées au bureau fédéral (suite)</b>
Page	13 - G - 01

### Recommandations au niveau de l'appui

Il est recommandé:

- 1) QUE le délégué régional de la FESP collabore avec les conseils centraux pour développer dans les régions des appuis concrets aux travailleurs en conflit;
- 2) QUE la Fédération intervienne publiquement en appui aux travailleurs par lettre, télégramme, et conférence de presse, s'il y a lieu;
- 3) si le syndicat impliqué le juge opportun, QUE la Fédération fasse des représentations auprès des gouvernements.

### Recommandations au niveau du bilan

- 1) QUE la Fédération favorise la réalisation par les syndicats du bilan de leur négociation, et pour cela, elle devra suggérer une grille de travail aux syndicats.
- 2) QUE les revendications prioritaires des syndicats affiliés soient: l'indexation plein et entière, la sécurité d'emploi, les droits parentaux, la sécurité et santé au travail, des clauses de libérations pour activités syndicales; allègement de la procédure de griefs et d'arbitrage; reconnaissance de l'ancienneté dans les cas de fusion, d'intégration et d'expropriation d'entreprise.

### Condition féminine

QUE, conformément aux résolutions votées au Conseil confédéral, la Fédération procède à une étude des conventions de tous les secteurs relativement aux clauses sur la condition féminine (clauses discriminatoires et droits parentaux);

### Santé et sécurité au travail

QUE, sur la base de la clause-type de la CSN sur la santé et la sécurité au travail, la Fédération élabore des clauses-type répondant aux besoins particuliers des groupes de la fédération (v.g. transport scolaire, travail de bureau, etc...);

Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Propositions non adoptées par le congrès de 1981 et référées au bureau fédéral (suite)</b>
Page	13 - G - 01

### Procédure d'arbitrage

Afin d'accélérer le règlement de nos litiges et afin, aussi, que ceux-ci soient entendus sur le fond, et non rejetés à cause d'une technicalité, il est recommandé que nous revendiquons:

- le tribunal d'arbitrage avec arbitre unique;
- que les délais pour loger un grief ou l'expédier à l'arbitrage soient indicatifs et non prescriptifs;
- de restreindre l'utilisation des avocats;
- d'éliminer les objections préliminaires;
- que le fardeau de la preuve incombe toujours à l'employeur;
- d'inclure le règlement de tous les griefs en suspens dans le protocole de retour au travail;
- que les frais d'arbitrage soient à la charge de l'employeur;
- le statu quo ante dans les cas de mesures disciplinaires;

### Droit au travail

#### Employés à temps partiel

QUE les syndicats, par le biais de leurs conventions collectives, contrôlent le nombre d'employés à temps partiel.

#### Changements technologiques

QUE les conventions collectives incluent une clause sur les changements technologiques. Cette clause devrait prévoir l'accord du syndicat dans le cas d'instauration de changements technologiques et des mécanismes de recyclage, s'il y a lieu.

Il est recommandé :

- PARCE QUE le droit de grève est le seul recours qui appartienne en propre aux travailleurs;
- PARCE QUE le droit de grève est un droit inaliénable;
- PARCE QUE le droit de grève est indissociable du droit à la libre négociation et du droit à la liberté d'association;
- PARCE QUE la décision quant à l'opportunité de recourir à la grève appartient aux seuls travailleurs;
- PARCE QUE le recours à l'injonction et aux lois spéciales constitue une négation du droit de grève et conséquemment, du droit à la libre négociation;
- PARCE QUE la décision quant à l'opportunité de tempérer leur recours appartient de même source aux seuls travailleurs;

Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Propositions non adoptées par le congrès de 1981 et référées au bureau fédéral (suite)</b>
Page	13 - G - 01

Nous revendiquons :

- la pleine reconnaissance du droit de grève en tout temps et pour tous les travailleurs, tant du privé que du public;
- la reconnaissance du droit au libre exercice par les travailleurs du recours à la grève;
- le retrait des injonctions du champ des relations de travail;
- l'abandon de recours aux lois spéciales qui ont pour effet d'empêcher ou d'entraver le libre recours à la grève et conséquemment, de nier le droit à la libre négociation;
- la libre négociation des services essentiels et conséquemment, la reconnaissance aux travailleurs en grève de la fonction exclusive de gestion des services négociés.

CONSIDÉRANT que notre vie syndicale au niveau local est la base notre rapport de force;  
 CONSIDÉRANT la nécessité pour la Fédération d'être un appui au renforcement de la vie syndicale au niveau local;  
 CONSIDÉRANT l'impérieuse urgence de donner aux syndicats locaux des instruments répondant à leurs besoins pour améliorer leur vie syndicale;

Il est recommandé :

- 1) qu'en collaboration avec l'exécutif, les conseillers syndicaux et les conseils centraux s'il y a lieu, les délégués régionaux adoptent comme mandat prioritaire de faire la tournée de chacun des syndicats de leur région;
- 2) qu'un rapport de cette tournée soit soumis à un Conseil fédéral.

Comité d'action politique

QUE le comité d'action politique poursuivre son travail en vue de formuler une politique sur le transport en commun.

QUE dès l'automne 81, le Bureau fédéral soit saisi de la plate-forme de la CSN sur l'éducation professionnelle et socio-culturelle des adultes, et qu'au prochain conseil fédéral soit amorcé le débat sur cette question.

Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Relations internationales</b>
Date	Congrès 1991
Page	13 - H - 01

Il est proposé par Jean-Marc Delorme  
appuyé par Ginette Favreau

QUE la Fédération développe certaines collaborations internationales, particulièrement avec les organismes syndicales oeuvrant dans les mêmes secteurs d'activités que la FEESP.

**ADOPTÉ**

Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Relations internationales</b>
Date	Conseil fédéral - avril 1994
Page	13 - H - 02

Il est proposé par Johanne Bernatchez  
appuyé par André Lajoie

- de recevoir le rapport de la délégation de la FEESP au Brésil;
- de mandater le comité exécutif et le bureau fédéral à travailler à la poursuite de l'action syndicale internationale amorcée.

**ADOPTÉ**

Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Relations internationales</b>
Date	Congrès de 1995
Page	13 - H - 03

Il est proposé par Martin Vallée  
appuyé par Huguette Turgeon

D'adopter la recommandation du comité de synthèse à l'effet d'adopter la proposition 6.1 en y incluant l'amendement de l'atelier 1.

**ADOPTÉ**

PROPOSITION 6.1

QUE la FEESP signe le protocole d'intention suivant :

La volonté de développer le syndicalisme et d'améliorer les conditions de vie et de travail dans le secteur des municipalités de nos deux pays aura permis la production du présent protocole d'intention. Les modalités fixées dans ce protocole devraient contribuer à atteindre les objectifs de solidarité, de progrès social, de démocratie et de collaboration permettant une meilleure compréhension de nos cultures distinctes. En conformité avec le présent protocole :

Article 1 : Les parties s'engagent à s'échanger des informations sur une base régulière. Ces échanges peuvent se faire par télécopie, par courrier, par des visites ou échanges de délégations, ou par tout autre moyen pratique.

Article 2 : Les parties sont responsables de la traduction des documents et des informations qu'elles reçoivent, à moins d'entente au préalable.

Article 3 : Les sujets suivants font l'objet de consensus pour la poursuite des échanges entre les parties:

- Information sur les différentes activités et instances des organismes;
- Rapport aux instances de l'évolution de nos travaux communs;
- Formation;
- Santé-sécurité du travail;
- Développement de la condition des femmes;
- Négociation;
- Développement régional et juridictions des municipalités.

Article 4 : Dans l'éventualité où les parties procèdent à des échanges de délégations d'étude ou de recherche, les coûts de ces délégations sont assumés par chacune des organisations, à moins qu'il ne s'agisse d'invitation faite par un organisme. À cette occasion, l'organisme qui reçoit est responsable d'assumer le coût de cette invitation.

Article 5 : Le présent protocole est d'une durée de trois ans et lie les organismes suivants:  
la Fédération des employées et employés de services publics (CSN) inc. et la Fédération des travailleurs de l'administration et des services publics municipaux (CUT) du Brésil

Le présent protocole est signé le\_\_\_\_\_.



Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Relations internationales</b>
Date	Conseil fédéral d'avril 1996
Page	13 - H - 04

Il est proposé par Daisy Raymond  
appuyé par Claire Hamelin

Que le conseil fédéral de la FEESP donne son appui au Syndicat du personnel non enseignant du Pérou et que le fruit de la vente des billets pour le tirage d'un lecteur de disques compacts soit versé à ce syndicat afin de lui venir en aide pour l'obtention de son autonomie au plan des locaux.

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Marie Méthot  
appuyé par Claude Fortin

QUE le conseil fédéral dénonce la situation des Haïtiennes et des Haïtiens exploités en République dominicaine ;

QUE l'attitude du gouvernement dominicain soit dénoncée ;

QUE la République dominicaine soit boycottée comme lieu de vacances, en appui à un redressement de la situation.

**ADOPTÉ**

Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Relations internationales</b>
Date	Congrès de septembre 1997
Page	13 - H - 05

Il est proposé par Johanne Bernatchez  
appuyé à l'unanimité

QUE le 20<sup>e</sup> Congrès donne son appui inconditionnel au COMITRAS et à sa lutte pour les femmes du Salvador qui travaillent à la syndicalisation dans les maquillas ;

QUE cette position du 20<sup>e</sup> Congrès soit transmise à la CSN afin qu'elle soit acheminée aux autorités concernées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Relations internationales</b>
Date	Congrès spécial sur les finances du 30 novembre, 1 <sup>er</sup> et 2 décembre 1998
Page	13 - H - 06

Il est proposé par Marjolaine Côté  
appuyé par Debra-Ann Bailey

QUE le congrès de la FEESP appuie les éducateurs pour la paix dans leur démarche de sensibilisation afin de trouver des solutions à certains problèmes sociaux dont la violence, le tout dans le cadre de l'an 2000, proclamée par les Nations-Unies « Année internationale pour une culture de paix ».

**ADOPTÉ**

Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Relations internationales</b>
Date	Conseil fédéral de 1999
Page	13 - H - 07

Il est proposé par Jean-Claude Landry  
appuyé par Jean-Marc Delorme

De recevoir le rapport de la délégation de la FEESP à Prague en octobre 1998.

**ADOPTÉ**

Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Relations internationales</b>
Date	Conseil fédéral d'avril 2002
Page	13 - H - 08

- CONSIDÉRANT les sommets intolérables atteints par la violence au Proche-Orient, particulièrement depuis les événements du 11 septembre 2001;
- CONSIDÉRANT que l'occupation par Israël des territoires palestiniens tourne en guerre ouverte contre le peuple palestinien et ses dirigeants;
- CONSIDÉRANT l'inertie des gouvernements occidentaux, particulièrement celui du Canada devant la dégradation du conflit;
- CONSIDÉRANT le non-respect par l'État d'Israël des mesures adoptées par l'ONU exigeant le retrait immédiat de l'armée israélienne des territoires occupés;

Il est proposé par Danielle Mercier  
appuyé par Renée Levasseur

QUE la Fédération des employées et employés de services publics (CSN) appuie toute coalition exigeant du gouvernement canadien qu'il mette tout en œuvre pour que :

- cesse toute violence au Proche-Orient;
- cesse l'occupation illégale et illégitime par Israël de tous les territoires palestiniens;
- l'on fasse respecter les résolutions de l'Organisation des Nations Unies;
- l'on assure le plein exercice par les peuples israélien et palestinien de leur droit à une Patrie et à un État en toute reconnaissance;

QUE la FEESP encourage les syndicats locaux à participer aux coalitions et actions régionales ou nationales afin de faire pression sur le gouvernement fédéral.

**ADOPTÉ**

Chapitre	13
SUJET	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Lesbiennes et gais</b>
Date	Congrès 1991
Page	13 - I - 01

ATTENDU que, selon les critères habituellement utilisés, il y aurait 24000 lesbiennes et gais à la CSN, soit 10% des membres;

ATTENDU que, selon une enquête réalisée par le comité confédéral des lesbiennes et des gais auprès de 467 militantes et militants de la CSN, la discrimination vécue par les lesbiennes et les gais provient pour 27% des autres travailleurs, pour 18% des autres travailleuses et pour 5% des représentantes et représentants syndicaux;

ATTENDU qu'il s'agit là d'un terrain proprement syndical:

Il est proposé par Sylvain Labbé  
appuyé par Madjela Poirier

QUE la Fédération des employés et employées de services publics, conjointement avec le comité confédéral des lesbiennes et des gais, entame une réflexion sur les moyens à prendre pour lutter contre la discrimination vécue par les lesbiennes et les gais en milieu de travail et dans nos syndicats.

**ADOPTÉ**

Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Lesbiennes et gais</b>
Date	Congrès d'avril 2000
Page	13 - I - 02

- CONSIDÉRANT que la négociation du secteur public a permis la reconnaissance des conjoints de même sexe dans les conventions collectives;
- CONSIDÉRANT que plusieurs syndicats du secteur privé ont déjà modifié leur convention collective pour y inclure la reconnaissance des conjoints de même sexe;
- CONSIDÉRANT l'adoption et l'entrée en vigueur au Québec de la loi 32 en juin 1999, loi qui modifiait 28 lois et plusieurs règlements pour donner les mêmes droits et obligations aux conjoints de même sexe;
- CONSIDÉRANT l'adoption en avril dernier du projet de loi C-23 qui modifie 68 lois fédérales pour donner les mêmes droits et obligations aux conjoints de même sexe;
- CONSIDÉRANT que nos syndicats doivent se conformer au récent jugement de la Cour suprême qui stipule que l'on ne peut limiter les avantages ni les obligations des personnes homosexuelles vivant en union de fait;
- CONSIDÉRANT le fait que nos conventions collectives doivent respecter la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et la Charte canadienne des droits et libertés;

Il est proposé par Lucie Lagacé  
appuyé par Laurent Smith

QUE chaque syndicat affilié qui, dans sa convention collective, ne possède pas de clause reconnaissant les conjoints de même sexe négocie une définition de conjoint reconnaissant les conjoints de même sexe.

QUE chaque syndicat affilié s'assure qu'il a dans sa convention collective, une clause visant à contrer la discrimination en milieu de travail et à défaut qu'il en négocie une.

QUE chaque syndicat affilié s'assure que sa convention collective ne contient aucune clause discriminatoire et modifie celles qui le sont.

**ADOPTÉ**

Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Objets de solidarité</b>
Date	Congrès de juin 2003
Page	13 - J - 01

Il est proposé par Line St-Louis  
appuyé à l'unanimité

QUE la FEESP soit mandatée à faire l'achat de l'objet de solidarité fabriqué exclusivement au Québec et que les modes d'utilisation soient disponibles dans les deux langues en priorisant le français.



Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Campagne ZLÉA</b>
Date	Congrès de juin 2003
Page	13 - K - 01

Il est proposé par Christian Vézina  
appuyé par Linda Christofferson-Dugré

QUE la FEESP s'oppose au projet de libre-échange des Amériques (ZLEA) tel qu'il se négocie actuellement.

QUE la FEESP exige du gouvernement canadien qu'il ne signe pas d'ententes commerciales dans les Amériques à moins qu'elles n'impliquent :

un processus de négociation transparent et démocratique;  
la préservation intégrale du pouvoir de l'État de légiférer pour promouvoir le bien commun, l'intérêt public, la démocratie et le respect de l'environnement;  
la primauté des droits individuels et collectifs sur le commerce et le profit;  
l'égalité entre les femmes et les hommes.

**ADOPTÉ**

Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Association de retraités</b>
Date	Conseil fédéral d'avril 2001
Page	13 - L - 01

Il est proposé par Claire Gendron  
appuyé par Denise Villeneuve

De mandater l'exécutif et le bureau fédéral à travailler autour d'un projet de création d'une association pour les retraités membres de la FEESP.

QUE le résultat de ces travaux soit présenté lors du prochain congrès en 2003.

QU'un rapport étape des travaux soit remis au conseil fédéral de 2002.

**ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ**

Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Marche des femmes An 2000</b>
Date	Congrès spécial sur les finances du 30 novembre, 1 <sup>er</sup> et 2 décembre 1998
Page	13 - M - 01

Il est proposé par Jocelyn Lefebvre  
appuyé par Katharine Beeman

QUE les syndicats de la FEESP-CSN appuient le projet de la Marche mondiale des femmes de diverses façons :

- en suscitant l'adhésion de leurs membres à ce projet;
- en diffusant l'information;
- en participant au processus de consultations à venir concernant l'articulation des revendications du Québec sur les thèmes de la Marche, soit la lutte à la pauvreté et à la violence à l'endroit des femmes;
- en invitant les syndicats à collaborer au financement du projet de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000.

**ADOPTÉ**

Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Marche des femmes An 2000</b>
Date	Congrès d'avril 2000
Page	13 - M - 02

- CONSIDÉRANT que la Marche mondiale des femmes est un projet qui veut agir pour la lutte contre la pauvreté et la violence subies par les femmes;
- CONSIDÉRANT que cette marche se veut une affirmation de notre solidarité et de notre détermination à changer le monde;
- CONSIDÉRANT que la FEESP a apporté son appui à ce projet ;

Il est proposé par Mario Thibeault  
appuyé par Marjolaine Côté

QUE les syndicats de la FEESP :

- nomment une responsable locale de la marche afin d'être en lien avec la responsable régionale CSN;
- participent aux diverses activités régionales concernant la marche mondiale et fassent circuler l'information à ce sujet;
- aient le souci de développer le jumelage entre les syndicats afin de soutenir les marcheuses FEESP;
- mobilisent leurs membres pour le grand rassemblement québécois prévu le 14 octobre 2000.

**ADOPTÉ**

Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Amnistie internationale</b>
Date	Congrès d'avril 2000
Page	13 - N - 01

- CONSIDÉRANT que l'exercice des droits syndicaux est impossible quand d'autres droits fondamentaux comme la liberté d'association, de réunion et d'expression ne sont pas respectés;
- CONSIDÉRANT qu'Amnistie internationale mène des campagnes de sensibilisation et d'action qui rejoignent directement le mouvement syndical (demandes de libération de dirigeants syndicaux, demandes de procès équitables, dénonciation de la torture, des enlèvements, exécutions...);
- CONSIDÉRANT que la CSN participe régulièrement à ces actions de défense des droits humains;
- CONSIDÉRANT que le président de la CSN, Marc Laviolette, préside la campagne de financement d'Amnistie internationale auprès des instances et des membres de la CSN;
- CONSIDÉRANT que le Conseil confédéral de la CSN a invité les instances à s'engager dans cette campagne par une résolution d'appui, le 30 septembre 1999;
- CONSIDÉRANT que la section canadienne francophone d'Amnistie internationale a besoin de l'appui financier des membres, des instances et des syndicats de la CSN;

Il est proposé par Claire Gendron  
appuyé par François Beausoleil

QUE la Fédération des employées et employés de services publics (CSN) appuie financièrement la campagne d'Amnistie internationale.

QUE tous les syndicats affiliés qui ne l'ont pas déjà fait soient invités à appuyer financièrement la campagne d'Amnistie internationale.

QUE les membres des syndicats affiliés soient invités à appuyer la campagne d'Amnistie internationale.

**ADOPTÉ**

Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Protection des renseignements personnels</b>
Date	Conseil fédéral avril 1996
Page	13 - O - 01

Il est proposé par Jean-Pierre Marchand  
appuyé par Normand Gagnon

D'adopter la politique de protection des renseignements personnels de la FEESP;

DE l'inclure dans le Guide des politiques applicables de la fédération;

DE recommander à tous les syndicats de la FEESP de se doter d'une telle politique à partir des documents fournis par la fédération.

**ADOPTÉ**

Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Commerce équitable</b>
Date	Conseil fédéral d'avril 2004
Page	13 - P - 01

- CONSIDÉRANT que la CSN a lancé une campagne dans ses rangs en faveur du commerce équitable et de la consommation responsable, en association avec Équiterre et Oxfam-Québec;
- CONSIDÉRANT que cette campagne véhicule des préoccupations environnementales et des objectifs d'équité dans les rapports Nord-Sud, ce qui appelle à la fois à des actions individuelles et à des actions collectives;
- CONSIDÉRANT qu'en tant qu'initiative d'économie solidaire, le commerce équitable représente une alternative concrète à la mondialisation néolibérale;
- CONSIDÉRANT que, mis en commun, nos gestes trouvent une dimension politique par laquelle nous pouvons participer collectivement à l'édification d'un système social et économique plus juste, plus responsable, plus écologique;
- CONSIDÉRANT qu'agir sur le front de la consommation complète l'action syndicale en milieu de travail pour un monde plus juste socialement et plus respectueux de l'environnement;

Il est proposé par Renée Levasseur  
appuyé par Claude Courchesne

QUE, dans le cadre de la campagne CSN, les syndicats affiliés se fassent des promoteurs du commerce équitable et de la consommation responsable. D'une part, en sensibilisant leurs membres et en inscrivant le sujet à l'ordre du jour de leur assemblée générale. D'autre part, en mettant de l'avant des moyens comme les suivants :

- rendre disponible du café certifié équitable sur les lieux de travail;
- intervenir pour que la gestion des déchets ou des matières résiduelles sur les lieux du travail se fasse de manière écologique;
- encourager, conjointement avec le conseil central, la collecte de vêtements usagés remis à des ressourceries ou à des friperies de la région engagées dans l'économie solidaire;
- soutenir des initiatives de covoiturage au travail, etc.

**ADOPTÉ**

Chapitre	13
Sujet	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>Loi anti-briseurs de grève</b>
Date	Congrès de 1989
Page	13 - Q - 01

Il est proposé par Fernand Lacoursière  
appuyé par François Juneau

QUE la FEESP, la CSN et les organisations syndicales, plus particulièrement le Congrès du Travail du Canada entreprennent les démarches nécessaires afin de faire pression sur le gouvernement fédéral, particulièrement sur le ministre du Travail du Canada, pour que soit amendé le Code du travail afin d'y inclure des dispositions anti-briseurs de grève.

**ADOPTÉ**